

**CAC 40**

6 705.61 PTS

**+0.54 %****Future CAC** PTS6 706.50 **+0.62 %****SBF 120** PTS5 245.07 **+0.45 %****DAX** PTS5 522.92 **+0.35 %****Dow Jones** PTS35 656.20 **+0.56 %****Nasdaq 100** PTS15 399.23 **-0.07 %****EUR vs USD** USD1.165 **+0.2 %**

## CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'INVESTIR

Les investisseurs doivent être en mesure de prendre des décisions d'investissement sur les marchés financiers de manière éclairée, en connaissance des produits, de leurs caractéristiques ainsi que des risques inhérents. En effet, en matière d'opérations sur instruments financiers, la probabilité de réaliser un profit est inversement proportionnelle au risque de faire une perte dans le cadre de mauvaise appréhension des événements de marché ou de méconnaissance des produits financiers ou des services proposés.

Ce guide vise à donner une information relative aux principaux types de produits financiers sur lesquels vous pouvez investir au travers de nos sites Internet. Une importance accrue est portée aux risques que peuvent comporter ces instruments financiers. Nous souhaitons attirer l'attention sur les risques portant sur le service de règlement différé (SRD) et sur les instruments financiers suivants :

- [les instruments du marché monétaire](#)
- [les obligations](#)
- [les actions](#)
- [les organismes de placement collectif \(OPC\)](#)
- [les contrats d'options et les warrants](#)
- [les contrats de futures](#)
- [les produits structurés](#)

**Ce qu'il faut savoir et les règles à suivre pour investir en bourse dans les meilleures conditions** afin de mieux appréhender les risques potentiels auxquels vous êtes susceptibles d'être exposés :

1. **Evaluez vos connaissances** boursières et formez-vous en consultant les Guides thématiques disponibles sur votre site BOURSE DIRECT. Définissez ensuite votre profil d'investisseur (néophyte - confirmé - expert) et vos objectifs (durée de placement, rentabilité ...) pour vous permettre de vous orienter vers les produits et les marchés qui vous sont le mieux adaptés.
2. **Pensez à vos besoins de liquidité en adaptant** vos placements à vos besoins de liquidités. N'investissez pas en Bourse une partie trop importante de votre patrimoine.
3. **Diversifiez votre portefeuille** en vous plaçant sur des valeurs différentes (secteur différent, valeur cyclique ou de rendement, grandes ou petites valeurs) afin de réduire au maximum le risque inhérent à un support ou à un secteur en particulier si votre portefeuille n'est pas suffisamment important n'investissez pas dans les produits optionnels (warrants, certificats) et n'utilisez pas l'effet de levier sur les valeurs du SRD.
4. **Prenez connaissance des caractéristiques des marchés sur lesquels vous allez investir** : le risque est variable (liquidité, volatilité, niveau d'information, change...) selon les marchés sur lesquels vous décidez d'intervenir (Premier Marché, Second Marché, Nouveau marché, Marché Libre, Marché étranger...).
5. **Agissez en connaissance de cause** en étant conscient des risques auxquels vous êtes exposés : une connaissance technique préalable est requise sur certains produits (actions volatiles, warrants, certificats, future...) ou modes d'investissement (Service de Règlement Différé) qui augmentent les espérances de gain, mais qui accroissent aussi fortement le risque de perte (totale). C'est pourquoi



nous conseillons aux néophytes de s'écartier de ce type de produits.

6. **Renseignez-vous sur la société** au sein de laquelle vous envisagez d'investir (actualités, santé financière, opérations à venir, ...).
7. **Fixez vous un objectif de gain et un niveau de perte maximum** acceptables pour vous et respectez vos objectifs. Sachez prendre vos bénéfices tout comme vos pertes.



## SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

Le S.R.D, ou Service à Règlement Différé, est un service qui permet à l'investisseur d'obtenir un effet multiplicateur, en investissant jusqu'à 5 fois ses liquidités (effet de levier 5), ou jusqu'à un nombre de fois la valeur des titres qu'il détient au comptant dans le même portefeuille. Ce système ne peut être utilisé que sur un [compte titres ordinaire](#), et sur des actions éligibles au SRD. L'effet multiplicateur fonctionne évidemment dans les deux sens : lorsque l'investisseur se trompe dans sa stratégie, avec un effet de levier 5, il multiplie ses pertes par 5. Le principe : les titres sont achetés ou vendus à n'importe quel moment, de la même façon que lorsque l'on procède au comptant, à la différence près que l'on peut vendre un titre que l'on ne possède pas, dans l'espoir de le racheter plus bas (cela se nomme une vente à découvert). Le service offert, qui consiste donc à ne pas payer les titres que vous achetez, et à pouvoir vendre des titres que vous n'avez pas, n'est pas gratuit.

Une fois par mois, le jour de la liquidation mensuelle, vous avez le choix entre deux solutions, en supposant que vos positions ne soient pas débouclées avant la liquidation (déboucler une position : mettre son solde de titres à zéro par une opération de vente, ou une opération de rachat) :

- la première solution consiste à reporter sa position sur le mois boursier suivant. Cela entraîne un débit ou un crédit sur votre ligne de liquide, qui résulte de la différence entre votre prix d'entrée, et le cours de la valeur, relevé en clôture de la veille de la liquidation mensuel.
- la seconde solution est de payer ses achats SRD pour les transformer en lignes au comptant. Compte-tenu de ces informations, l'investisseur doit tenir compte des frais annuels s'il décide d'opérer régulièrement au SRD. Il doit maîtriser son risque de façon beaucoup plus pointue que pour des opérations réalisées au comptant. L'utilisation du service SRD, est à manipuler avec précaution en raison des risques financiers qu'il représente pour les investisseurs.

[Voir le guide SRD](#) ➔



## LES INSTRUMENTS SUR MARCHÉ MONÉTAIRE

Le marché monétaire est un marché informel sur lequel les institutions financières telles que les banques centrales, les banques commerciales, les assureurs, les gestionnaires de fonds et d'autres grandes entreprises placent leur savoirs à court terme et se procurent des financements à court terme (gestion de la liquidité). On entend par court terme une période de moins d'un an. Les principaux taux applicables sur ce marché sont l'EONIA, l'EURIBOR et le LIBOR.

Comme les emprunteurs sur marchés monétaires sont des intervenants professionnels, les titres émis en contrepartie des emprunts se caractérisent par de faibles risques, mais également par de faibles rendements. Ces titres conviennent parfaitement aux investisseurs qui ont une forte aversion





## LES OBLIGATIONS

L'obligation est un titre de créance certifiant que son propriétaire, appelé obligataire, a consenti un prêt à l'émetteur et possède des droits de créance envers celui-ci. Il s'agit du droit à l'encaissement d'un intérêt, le coupon, et le droit au remboursement des capitaux prêtés à une date et à des conditions prédéterminées. Une obligation est un titre de créance négociable, qui représente une part de la dette (à long terme) soit d'un Etat souverain, d'une collectivité territoriale, d'une institution supranationale ou d'une société privée. Le coupon, représentant la rémunération du capital emprunté sous forme de paiements d'intérêt, peut être fixe ou variable. Au terme de chaque échéance prédéfinie, l'emprunteur verse le coupon, représentant la valeur nominale des obligations multipliée par le taux d'intérêt, à l'investisseur. A la date d'échéance finale, l'emprunteur rembourse le capital au prix de remboursement. En cas de défaut de l'émetteur (insolvabilité, faillite), le détenteur d'une obligation supporte le risque de non remboursement de son capital.

En général, le risque inhérent à une obligation est plus faible que celui encouru en investissant dans des actions. Les prix des obligations varient en fonction des fluctuations de la courbe des taux (= risque de taux), c'est-à-dire des variations de taux courts et longs et ce en fonction de la durée de l'obligation ou plus simplement de la durée de vie résiduelle des obligations. Les taux de marché évoluent au gré de la liquidité des marchés financiers, de l'aversion ou de l'absence d'aversion au risque de la part des investisseurs, des anticipations du cycle économique et dans ce contexte de la politique monétaire des banques centrales. Un risque systémique se produit dans le cas du défaut de paiement d'un Etat souverain comme ce fut le cas de l'Argentine en début de ce siècle.



## LES ACTIONS

L'action est une valeur mobilière qui représente une part du capital social d'une société de capitaux (cotée ou non cotée en bourse). Ce titre de propriété est délivré à l'actionnaire pour constater ses droits, il peut être nominatif ou au porteur. L'action comporte des droits pécuniaires et des droits de participation, car elle confère à son détenteur le droit de participer aux assemblées générales et d'y voter, ainsi que le droit de percevoir, sous forme de dividendes, une partie des bénéfices réalisés par la société. Le détenteur de l'action a également un droit à l'information (résultats financiers, bénéfices, rapport annuel, ...). En contrepartie, l'actionnaire participe pleinement aux risques de la société.

Le principal risque lié aux actions est le risque prix. Les actions réagissent à toute amélioration, respectivement à toute détérioration des fondamentaux (bilan et compte de résultat, notamment des ventes et des marges) de l'entreprise. Les marchés anticipent ces changements des fondamentaux, de telle sorte qu'à l'annonce de nouvelles (par exemple : profit warning), la réaction du cours boursier paraît parfois irrationnelle. Chaque action est évaluée par rapport à un scénario de base, qui se traduit par les ratios boursiers (par exemple le Price Earning Ratio) qui traduisent les anticipations des investisseurs quant à l'évolution future des fondamentaux de la société. La non réalisation des anticipations de marché se traduit par une baisse du cours boursier. Tant que les entreprises ont un besoin de financement, l'entreprise peut décider de ne pas procéder au paiement des dividendes. Les prix des actions varient en fonction de facteurs spécifiques à chaque entreprise, mais également en fonction de facteurs macro-économiques (inflation, croissance, dette publique...). En anticipation d'une récession économique, les marchés boursiers connaissent souvent ce que les experts nomment un « bear market », une période de rendements boursiers négatifs. En anticipation d'une reprise économique, les actions connaissent une phase de hausse importante des cours boursiers (« bull market »), contexte généralement favorable aux actions dites cycliques. On appelle entreprise cyclique une entreprise qui est issue des secteurs industriels sensibles au cycle économique (acier, technologie...). De manière

générale, les actions profitent de la croissance économique.



## LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Un OPC ou fonds d'investissement est un véhicule dont l'objet exclusif consiste à collecter des capitaux auprès du public et à les investir dans la plupart des cas en valeurs mobilières ou immobilières, telles que des actions et obligations ou en d'autres actifs financiers en suivant le principe de la diversification des risques. Les actions, communément appelées « parts de fonds d'investissement » peuvent être disponibles sous la forme de parts de capitalisation ainsi que sous la forme de parts de distribution. Les actions de distribution donnent lieu au versement d'un revenu sous forme d'un coupon annuel. Un fonds d'investissement est dit fermé, lorsqu'il ne peut pas émettre de nouvelles actions au-delà du nombre défini dans les statuts de la société. Un investisseur ne peut acquérir des actions d'un fonds fermé qu'au cas où un actionnaire vend sa position ou lors d'une augmentation du capital. La majorité des OPC sont des fonds dits « ouverts » dont le nombre d'actions en circulation n'est pas défini ou limité par les statuts et où il est possible de souscrire à de nouvelles parts selon une fréquence définie dans le prospectus de l'OPC. Chaque OPC ou compartiment d'OPC gère des investissements pour le compte et dans l'intérêt de ses souscripteurs/actionnaires et ce, en conformité avec la législation applicable, suivant une politique d'investissement qui a été définie au préalable lors de la création du fonds. La politique d'investissement mise en application pour chaque compartiment est toujours indiquée dans le prospectus d'émission de l'OPC.

La politique d'investissement des OPC est telle que l'investisseur ne court aucun risque spécifique, mais court de manière quasi exclusive un risque de marché et ce sur les marchés définis au niveau du prospectus. Par conséquent, une fois que l'investisseur a fait son choix relatif à son allocation sur tel ou tel actif financier, respectivement sur telle ou telle zone géographique ou tel ou tel thème d'investissement spécifique (soins et santé, écologie, ...), son rendement et donc aussi le risque correspondant sont largement fonction de la performance du marché « sous-jacent ». Les fonds classiques suivent en général un benchmark.

[Voir le guide OPC](#) ➔



## LES CONTRATS D'OPTIONS ET LES WARRANTS

Les options sont des contrats et appartiennent à la famille des produits dérivés. L'achat d'une option donne le droit, mais non l'obligation, d'acheter (call) ou de vendre (put) un actif sous-jacent. Un call (option d'achat) donne à l'acheteur le droit d'acheter un nombre déterminé d'unités du sous-jacent, à un prix déterminé à l'avance, appelé prix d'exercice et ceci à une date future, appelée date d'échéance. Un put (option de vente) donne à l'acheteur le droit de vendre un nombre déterminé d'unités du sous-jacent à un prix déterminé à l'avance et ceci à une date future. En tout état de cause, le vendeur du contrat d'option doit accepter la décision de l'acheteur.

L'acheteur d'un call gagne à l'échéance du contrat si le prix de l'actif sous-jacent est supérieur au prix d'exercice. L'acheteur d'un put est gagnant à la date d'échéance du contrat si le prix de l'actif sous-jacent est inférieur au prix d'exercice. Une option call est dite « in the money », dès que le cours du sous-jacent excède le prix d'exercice. Une option put est dite « in the money », lorsque le cours du sous-jacent est inférieur au prix d'exercice. Dès qu'une option est « in the money » elle a une valeur intrinsèque (positive). Une option call est dite « out of the money » dès que le cours du sous-jacent est inférieur au prix d'exercice. Une option put est dite « out of the money » lorsque le cours du sous-jacent est supérieur au

prix d'exercice. Lorsque le cours du sous-jacent équivaut au prix d'exercice, l'option est dite « at the money ». Les contrats d'option offrent un fort effet de levier dans la mesure où le capital investi est bien moindre que celui de l'actif sous-jacent.

Le risque quant au capital investi est aussi beaucoup plus élevé. La valeur des options dépend de différents facteurs, à savoir le niveau et la volatilité du cours de l'actif sous-jacent, le prix d'exercice, le temps qui reste à courir avant l'expiration, ainsi que les taux d'intérêt. La combinaison d'options peut donner lieu à des stratégies très complexes et donc des risques élevés, surtout en cas de vente d'options.



## LES CONTRATS DE FUTURES

Les futures, tout comme les options, font partie des produits dérivés. Il s'agit de contrats à terme par lesquels deux parties s'engagent de façon ferme (contrairement aux options) d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif sous-jacent à un prix fixé et à une date déterminée dans le futur (date d'échéance). Une caractéristique des contrats « futures » est leur niveau élevé de standardisation (montant du contrat, échéance préfixée, pas de cotation (tick size), définition exacte du sous-jacent éligible, etc.). Si, à la date d'échéance, le prix de l'actif sous-jacent au contrat est supérieur au prix spécifié, l'acheteur du contrat réalise un profit. Dans le cas contraire, il réalise une perte. Le raisonnement contraire s'applique au vendeur du contrat. Comme tous les produits dérivés, les futures connaissent un effet de levier, dans la mesure où le capital investi représente moins que le prix de l'actif correspondant, ce qui permet un effet multiplicateur sur le taux de rentabilité de l'actif, allant de pair avec un risque beaucoup plus élevé sur le capital investi. La majorité des contrats sont dénoués en cash le dernier jour de cotation. Il est rare que des contrats de futures soient utilisés pour une livraison physique le jour de l'échéance.

L'achat de tels produits présuppose une bonne connaissance des mécanismes à la base des produits, de même qu'un suivi régulier. Les futures peuvent entraîner des risques financiers particuliers. Ces opérations sont dès lors réservées aux investisseurs parfaitement avertis et qui disposent de liquidités suffisantes pour être en mesure de supporter les pertes éventuelles.



## LES PRODUITS STRUCTURÉS

Les produits structurés sont des instruments financiers qui se composent de différents instruments financiers et qui possèdent donc les mêmes caractéristiques de risque et de rentabilité que ces derniers. En général un produit structuré est composé de deux éléments principaux :

- un élément de protection du capital (il s'agit souvent d'un produit obligataire qui définit en même temps l'horizon temporel du produit)
- un élément à risque qui permet d'atteindre des performances élevées (p. ex. une action, un indice, des matières premières, ...)

Les possibilités de combinaison d'instruments de protection et de risque font que le marché des produits structurés est aujourd'hui très vaste et nécessite des connaissances approfondies en la matière.



## COMMENT PASSER UN ORDRE ?



Regardez en vidéo [comment acheter une action](#) depuis une fiche valeur Bourse Direct.

